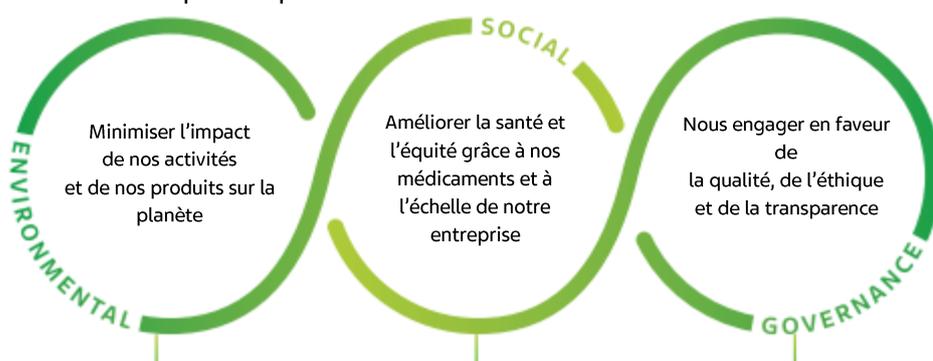


The background of the page is composed of two overlapping circles. The larger circle is a light green color, and the smaller circle, which is positioned on the left side, is a darker teal color. The text is centered within the teal circle.

Teva
Code de
conduite des
fournisseurs

Teva Pharmaceutical Industries Ltd (désigné ci-après par « Teva »), maintient des normes élevées en matière de conduite des affaires, et ce conformément à toutes les normes, lois, réglementations locales et gouvernementales et politiques internes de Teva. Teva attend le même engagement de la part de ses fournisseurs.

Teva dispose d'une stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) complète, qui se concentre sur les domaines considérés comme essentiels pour nos activités et nos parties prenantes.



Les fournisseurs doivent s'imprégner des objectifs ESG 2030 de Teva (disponibles sur notre [site Web ESG](#)) et aider Teva à les atteindre.

Notre Code d'éthique professionnelle des fournisseurs précise les principes fondamentaux et les attentes auxquels sont tenus les fournisseurs et vendeurs qui entretiennent ou envisagent une relation commerciale avec Teva. Il contient également des liens vers les politiques et les positions qui s'appliquent aux fournisseurs de Teva.

En général, tous les fournisseurs de Teva doivent :

- Comprendre et respecter le présent Code de conduite des fournisseurs et les politiques ou positions dont les liens sont fournis dans les présentes.
- Conserver la documentation nécessaire pour démontrer cette conformité.
- Signaler immédiatement à Teva tout écart de conformité avec le présent Code de conduite des fournisseurs, tout événement affectant cette conformité ou tout autre événement susceptible d'affecter Teva, les produits de Teva et/ou le respect par les fournisseurs des Accords d'approvisionnement ou des Accords techniques de qualité applicables conclus avec Teva.
- Communiquer immédiatement à Teva toute inspection importante ou tout problème réglementaire avec les autorités sanitaires nationales ou internationales.
- Permettre à Teva ou à notre représentant autorisé d'effectuer les audits nécessaires des installations, systèmes et/ou documents liés au contenu du présent Code de conduite des fournisseurs et aux politiques ou positions dont les liens sont fournis dans les présentes.

- Appliquer les mêmes principes aux tiers avec lesquels les fournisseurs travaillent au moyen de leur propre code de conduite des fournisseurs.
- Respecter les lois, réglementations, règles, ordonnances, permis, licences, approbations, ordres, normes, interdictions, sanctions et exigences de Teva dans tous les aspects couverts par le présent Code d'éthique professionnelle des fournisseurs.
- Se conformer aux [Principles of the Pharmaceutical Supply Chain Initiative](#) (principes de l'initiative de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique – PSCI), dont Teva est membre.
- Contacter un représentant Teva pour toute question concernant les principes et les attentes énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs à l'adresse **TevaSupplierCodeofConduct@tevapharm.com**.

Éthique

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique et agir avec intégrité. Les fournisseurs doivent mettre en place des politiques et systèmes adéquats en matière de lutte contre la corruption et doivent s'abstenir de toute pratique de corruption, d'extorsion ou de détournement. De plus, les fournisseurs ne doivent pas payer ou accepter de pots-de-vin ni participer à d'autres incitations illégales dans des relations d'affaires ou avec les autorités, y compris par le recours à des tiers ou des intermédiaires, et doivent adopter des pratiques commerciales équitables, y compris en faisant une publicité exacte et véridique. Les fournisseurs doivent respecter les normes suivantes :

- **Éviter les conflits d'intérêts** : Cela comprend toutes situations qui présentent (ou donne l'apparence) d'un conflit entre leurs intérêts et leurs obligations envers Teva. Les fournisseurs doivent immédiatement informer Teva, par écrit, de tout conflit d'intérêts, qu'il soit réel ou supposé.
- **Respecter les interdictions relatives aux délits d'initiés et l'exploitation d'informations confidentielles.**
- **Respecter les lois et réglementations antitrust et sur la concurrence déloyale.**
- **Réglementation en matière de contrôles commerciaux ou de contrôles des exportations** : Les Fournisseurs ne doivent pas fournir à Teva des matériaux, produits, services, logiciels ou données techniques provenant de, ou autrement obtenus, directement ou indirectement :
 - d'un pays ou territoire faisant l'objet de sanctions globales (actuellement, la région de Crimée et Sébastopol, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Liban et la Syrie) ; ou
 - d'un tiers (personne morale ou physique) ou d'un territoire soumis à des régimes de sanctions, ou à des contrôles d'exportations, y compris, mais sans s'y limiter, ceux imposés par l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis, Israël, le Royaume-Uni, le Canada et l'Union européenne en vertu desquels la réception ou le transfert par Teva entraînerait une violation de ces régimes de sanctions ou de contrôles des exportations.
- **Maintenir des contrôles commerciaux efficaces et des rapports précis et tenir des registres exacts et complets conformément aux principes comptables internationaux.**
- **Garantir l'intégrité des données pour les matériaux et les services** : La documentation fournie à Teva doit être complète, cohérente et exacte.
- Encourager les employés et prestataires de services à **signaler toute préoccupation ou activité illégale sur le lieu de travail** sans menace de

représailles, d'intimidation ou de harcèlement, et entreprendre des enquêtes et des mesures correctives appropriées.

- **Soigner et traiter les animaux de laboratoire avec humanité** en respectant la [position de Teva sur le bien-être des animaux](#).
- Justifier, le cas échéant, de toute **certification de laboratoire** obtenue auprès de l'Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care International (AAALAC).
- **Réglementations en matière de lutte contre la corruption** : Respecter la [Politique de Teva en matière de prévention de la corruption](#).
- Les fournisseurs qui sont des **Tiers au périmètre TPDD** doivent : i.) être soumis au processus mondial de vérification préalable de Teva **en matière de conformité** ; (ii.) se conformer aux normes énoncées dans la [Politique de due diligence des tiers](#) de Teva. Contactez un représentant Teva pour obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ThirdPartyProgramGlobal@tevapharm.com ou ThirdPartyProgramEU@tevapharm.com.
- **Produits contrefaits** : Le Fournisseur devra informer sans délai Teva s'il se voit proposer ou prend connaissance de produits contrefaits, détournés ou volés dans sa chaîne d'approvisionnement, qui sont susceptibles d'affecter les biens/services que le Fournisseur fournit à Teva.
- Tout fournisseur estimant qu'un collaborateur de Teva ou toute autre personne ou entité agissant au nom de Teva a agi de manière illégale ou abusive doit le signaler sans délai au **Bureau de l'intégrité professionnelle (OBI) de Teva**. Contactez de manière confidentielle un représentant de Teva à l'adresse www.tevahotline.ethicspoint.com ou par e-mail à l'adresse Office.BusinessIntegrity@tevapharm.com.
- **Minéraux de conflits** : Le Fournisseur doit s'assurer que tous les composants et produits fournis à Teva ne contiennent pas de « minéraux de conflit », conformément à la [Politique de Teva relative aux minéraux de conflits](#), y compris les mesures correctives appropriées si Teva l'exige. En outre, s'il fournit des biens et/ou des services à Teva dans l'Union européenne, le Fournisseur doit mettre en place des systèmes qui répondent aux normes décrites dans le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Main-d'œuvre

Nous menons nos activités de manière responsable et conformément aux normes éthiques les plus élevées, y compris le respect des droits de l'homme, tant dans nos propres activités que dans l'ensemble de notre réseau d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent mettre en place des pratiques et procédures éthiques en matière de main-d'œuvre. Ils ne doivent pas utiliser, avoir recours à ou profiter autrement du travail forcé, en servitude ou pour dette, du travail carcéral non volontaire ou de la traite des êtres humains. Les fournisseurs certifient que les produits ou services fournis à Teva, y compris la documentation assortie à leurs produits, sont conformes aux lois relatives à la lutte contre le travail forcé du/des pays dans lesquels Teva et le fournisseur exercent leurs activités. Les fournisseurs doivent veiller au respect de ces engagements, y compris, mais sans s'y limiter, l'examen et la prescription de ces mêmes normes dans leur propre chaîne d'approvisionnement. À cette fin, les fournisseurs doivent faire connaître leurs politiques relatives au travail forcé aux parties prenantes-clés, y compris, mais sans s'y limiter, leurs collaborateurs, responsables, superviseurs et autres personnels chargés de la supervision de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à leurs propres fournisseurs, le cas échéant. Les Fournisseurs doivent respecter les normes suivantes :

- **Soutenir et protéger les droits de l'homme reconnus dans le monde** et respecter la [position de Teva en matière de droits de l'homme](#), y compris le soutien à l'esprit et à la lettre de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des directives ultérieures énoncées dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- Offrir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement, de violence, de discrimination, de traitement inhumain et/ou punitif, promouvoir l'inclusion/la diversité et respecter la position de Teva [en matière d'inclusion et de diversité](#).
- **Garantir la liberté d'emploi et de mouvement** en n'ayant pas recours à des pratiques de recrutement trompeuses, en permettant aux employés, entrepreneurs et sous-traitants d'accéder à leurs documents d'identité et en permettant aux travailleurs de quitter leur emploi moyennant un préavis raisonnable.
- Respecter la **Convention sur l'âge minimum de l'Organisation internationale du travail et la Convention sur les pires formes de travail des enfants de l'Organisation internationale du travail**.
- **Rémunération, avantages et heures de travail** : Faire connaître la base de rémunération aux travailleurs et s'assurer que tout logement fourni par le Fournisseur aux travailleurs est conforme aux normes locales.

- **Assurer la confidentialité et la protection des informations personnelles** et respecter la [politique de protection des données](#) de Teva. En cas de violation, signaler immédiatement au Centre mondial des opérations de sécurité de Teva à l'adresse gsoc@tevapharm.com, au +1 973-265-3702 (numéro direct mondial) ou au +1-877-TEVA-757 (numéro vert aux États-Unis).
 - Recueillir et conserver uniquement les informations personnelles légalement autorisées lorsqu'il existe un besoin légitime de le faire pour mener à bien leurs activités avec Teva.
 - Protéger et veiller à l'utilisation légale et appropriée de toute information confidentielle appartenant aux personnes, entreprises ou autres entités avec lesquelles ils font affaire, y compris Teva.
 - Prendre des mesures permettant de surveiller et protéger les systèmes dans lesquels les informations confidentielles sont conservées, y compris la prévention des violations internes et externes des données/informations confidentielles et les procédures de réponse à de telles violations.
 - Obliger au moyen d'un contrat tout tiers ayant accès aux informations décrites dans la présente disposition à se conformer aux exigences de protection de celles-ci telles qu'énoncées dans la présente.

Hygiène et sécurité

La santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs et travailleurs dans l'ensemble de notre réseau d'approvisionnement sont essentiels à notre capacité à fournir des médicaments aux patients. Les fournisseurs doivent respecter la [position de Teva en matière de santé et de sécurité au travail](#) et mener leurs activités en tenant dûment compte de la sécurité et de la santé de leurs collaborateurs et du grand public. Cela suppose d'assurer un entretien ménager approprié et de fournir aux travailleurs l'accès à l'eau potable. Les Fournisseurs doivent offrir un environnement de travail sûr et sain, y compris, le cas échéant, dans les logements offerts par l'entreprise. Les fournisseurs sont encouragés à mettre en œuvre des programmes ayant des effets positifs sur la santé de leurs collaborateurs.

- **Protéger les travailleurs** contre toute exposition aux dangers et toute tâche qui exige des efforts physiques déraisonnables, et s'assurer que les équipements de protection individuelle et les tâches sont conformes à toutes les lois, réglementations et autres exigences applicables.
- Mettre en œuvre des programmes de **sécurité des processus**, permettant d'identifier, de surveiller et de prévenir/contrôler l'exposition aux dangers, et d'assurer une réponse en cas de rejets chimiques ou biologiques dangereux, le cas échéant.
- **Préparation et réponse aux urgences** par la planification de scénarios, la mise en œuvre et le maintien de plans d'urgence et de procédures d'intervention.
- **Mettre à disposition les informations relatives aux dangers** y compris pour les composés et matériaux pharmaceutiques, en assurant la conformité et une surveillance appropriée à l'aide de documents tels que les fiches de données de sécurité (FDS).

Environnement

Étant donné les multiples problèmes auxquels notre planète est confrontée, Teva est convaincu que nous avons la responsabilité de réduire notre impact sur l'environnement, y compris à travers notre réseau d'approvisionnement. Les Fournisseurs doivent exercer leurs activités d'une manière écologiquement responsable afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, conformément à la [position de Teva en matière de durabilité de l'environnement](#). Les fournisseurs sont encouragés à préserver les ressources naturelles, à éviter l'utilisation de matières dangereuses et à économiser, réutiliser et recycler. Le Fournisseur doit respecter [la position en matière de résistance aux antimicrobiens](#) de Teva et fournira les informations nécessaires pour soutenir l'objectif de Teva visant à minimiser les rejets antimicrobiens dans l'environnement (Produits pharmaceutiques dans l'environnement – PiE).

Les fournisseurs doivent soutenir les objectifs environnementaux de Teva pour 2030, qui comprennent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1 et 2, l'amélioration de la transparence des émissions de GES Scope 3 et le respect des engagements de l'AMR Industry Alliance.

- **Obtenir/maintenir et se conformer aux** autorisations, permis et licences environnementaux requis. Se conformer aux exigences et restrictions en matière d'enregistrement des informations.
- Établir des systèmes de **gestion des déchets et des émissions** pour assurer une manipulation, un transport et un stockage/une élimination sûrs de tous les déchets, y compris l'évaluation, la gestion, le contrôle et le traitement de tous les déchets, eaux usées ou émissions, présentant un danger potentiel pour l'homme ou l'environnement.
- Procéder à une vérification préalable de la source des matières premières clés afin de promouvoir un approvisionnement légal et durable ; étiqueter et/ou signaler toute **substance restreinte réglementée** en vertu de divers programmes réglementaires (p. ex., REACH UE) en vue du recyclage et de l'élimination ; répondre aux demandes relatives à la composition de substance dans les matériaux/composants ; vérifier que les plantes/matières forestières sont exploitées et importées/exportées légalement.
- **Faire des efforts raisonnables en matière de transparence et de divulgation publique** des données et objectifs ESG et environnementaux, y compris en répondant aux invitations à participer aux programmes de divulgation (p. ex., questionnaires CDP sur la sécurité climatique/de l'eau).

Systemes de gestion

Teva accorde une grande importance à la transparence et s'engage à améliorer continuellement les pratiques commerciales, tant dans ses propres activités que dans l'ensemble de son réseau d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes et processus de gestion afin de faciliter l'amélioration continue, la continuité des activités et la conformité à tous les principes décrits dans le présent document.

- Établir des systèmes de **gestion des risques** afin de déterminer et de contrôler les risques dans tous les domaines abordés dans le présent document, y compris les plans de continuité des activités et de gestion des risques, afin de faciliter la continuité des opérations.
- Établir des **programmes de formation** qui permettent aux dirigeants et aux travailleurs de documenter et d'améliorer leur compréhension et leur respect des principes, directives et réglementations mondiales établis dans le présent document.
- **Maintenir une communication ouverte et directe** avec les unités fonctionnelles appropriées de Teva, et établir des systèmes efficaces pour vulgariser les principes décrits dans le présent document auprès des travailleurs, des sous-traitants et de leurs propres fournisseurs.
- **Améliorer continuellement** l'adhésion en définissant des objectifs de performance, en exécutant des plans de mise en œuvre et en prenant les mesures correctives nécessaires pour combler les écarts identifiés au terme des évaluations internes ou externes, des inspections et des audits de gestion.